

39^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies

Déclaration lue par :

DOGON GUIDA Saidou

Chef de division Instruments juridiques relatifs aux droits de l'Homme

MINISTERE DE LA JUSTICE



REPUBLIQUE DU NIGER

Débat général Point 10

27 Septembre 2018

M le Président,

Le Niger a institué en 2017, par décret présidentiel, un Comité interministériel chargé de l'élaboration des rapports aux organes des traités et à l'EPU.

Ce Comité, dont je suis un de membres, regroupe des représentants de tous les ministères techniques concernés à savoir la justice, la santé, la promotion de la femme et la protection de l'enfant, l'éducation nationale et la population.

Le Ministère de la justice, à travers un secrétaire permanent, dirige les travaux du Comité.

Le Comité se réunit suivant un ordre du jour établi par son calendrier annuel de travail.

Un sous-comité, constitué du Secrétaire permanent, de la Directrice des Droits de l'Homme, du Chef de division Instruments juridiques relatifs aux droits de l'Homme et de deux volontaires juristes des Nations Unies, assure la permanence du Comité.

Les derniers travaux du Comité ont porté sur l'élaboration du rapport national relatif à la Convention contre la torture et la présentation du rapport sur la Convention relative aux droits de l'enfant devant le Comité des droits de l'enfant, le 25 septembre 2018 au Palais Wilson.

Afin de pouvoir mener à bien leurs activités, il est souhaitable que les membres du Comité puissent bénéficier grandement du programme d'assistance technique et des expériences des autres pays et institutions, en particulier des PMA et PIED afin d'assurer une meilleure promotion et protection des Droits de l'Homme dans notre pays.

Le Niger apprécie l'appui du HCDH et souhaite qu'il puisse être renforcé.

Je vous remercie